

**COMMUNE DE PLOUISY**  
**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 19 janvier 2016**

AFFICHAGE LE 22 /01/2016

Date d'envoi de la convocation : 13/01/2016

Date de l'affichage de la convocation : 13/01/2016

**1- Approbation du PV du Conseil municipal du 11 décembre 2015**

**2- Projets de délibérations :**

- **2016-001 – Décision modificative n°1 – Budget annexe lotissement Park Névez**
- **2016-002 – Suppression d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs**
- **2016-003- Projet de construction d'un Club'House au terrain des sports – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLOU, Maire.

**Présents** : M. GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M. LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M. LE BRAS Jean-Claude, Mme GUILLEUX, Adjoint, Mme BLONDEL, Conseillère municipale déléguée, Mme LE ROUX Andrée, M. GOUELOU Léopold, Mme CRENN-LE-DUO Nathalie, M. LE GUEN Xavier, M. MORELLEC Mickaël, Mme ILLIEN Stéphanie, M. TESSIER Mickael, M. CAILLEBOT Ronan, M. L'ANTON Jean-Yves, Mme DREUMONT Solen, M. THOMAS Jean-Claude, Conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BACCON Bruno à Mme GUILLEUX Fabienne

**Secrétaire de séance** : M. LE GUEN Xavier

**1- Validation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2015**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2015.*

**2- Projets de délibérations**

**2016-001 Décision modificative n°1 – Budget annexe lotissement Park Névez**

*Etant exposé par Guillaume LEFEBVRE, Rapporteur*

Afin de pouvoir clôturer prochainement le budget annexe du lotissement Park Névez, il convient de procéder à une décision modificative du budget annexe comme suit :

**Fonctionnement**

**Dépenses**

Article	Intitulé	Crédits	
		Augmentation	Diminution
6045	Achats d'études, prestations de services (terrain à aménager)		8 609.54 €

6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	8 609.54 €	
<b>Total général</b>		<b>8 609.54 €</b>	<b>8 609.54 €</b>

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n° 33 du 7 avril 2015 approuvant le budget primitif annexe Park Névez,*

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :*

**-APPROUVE la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.**

### **2016-002 Suppression d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs**

*Etant exposé par Mireille LE PESSOT, Rapporteur*

Un emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe d'une Durée Hebdomadaire de Service de 15h00 figure au tableau des effectifs alors qu'il ne correspond plus à la réalité des besoins de la collectivité à ce jour. En effet, les heures composant cet emploi vacant ont été redistribuées. C'est pourquoi, il convient de supprimer cet emploi.

*Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,*

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :*

**-APPROUVE la suppression de l'emploi suivant :**

**- Adjoint Technique Territorial 2cl DHS 15h00**

**- APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous.**

<b>Tableau des effectifs</b>		<b>Délibération du 19 janvier 2016</b>	
<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Cat.</b>	<b>D.H.S.</b>
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	29h15
Administrative	Adjoint Administratif 2ème classe	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif 1ère classe	C	28h00
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 2e classe	C	28h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 1ère classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	35h00

Tableau des effectifs		Délibération du 19 janvier 2016	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial 2ème classe	C	26h00

**2016-003 Projet de construction d'un Club'House au terrain des sports – Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre**

*Etant exposé par Jean-Claude LE BRAS, Rapporteur*

En lien avec les associations sportives communales, la municipalité a engagé une réflexion sur la construction d'un Club'House et d'une salle associative au terrain des sports.

Le présent projet de délibération vise, dans un premier temps, le Club'House qui sera dédié aux footballeurs de l'école de foot et de l'USP.

Il s'agit d'édifier une construction entre les deux terrains de football, à la place de l'actuelle buvette, d'une surface de 55 m<sup>2</sup> environ composé d'un local de réunion de 36 m<sup>2</sup>, d'un local sanitaire de 8 m<sup>2</sup>, d'une réserve et d'un auvent de 25 m<sup>2</sup> abritant un bar, pour un montant estimatif de 100 000 € TTC.

Les réseaux extérieurs et rampe d'accessibilité seront prévus en option lors de la consultation des entreprises.

Dans cette perspective, il convient de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mission de base comportant les études d'esquisse, d'avant-projet, de projet, l'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux, la direction de l'exécution du contrat et l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée, avec négociation et sans remise de prestation.

***Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions) :***

- DECIDE LE LANCEMENT de la procédure de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un Club'House au terrain des sports.**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette consultation.**
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

**Date du prochain conseil municipal : 19 février 2016**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Rémy GUILLOU